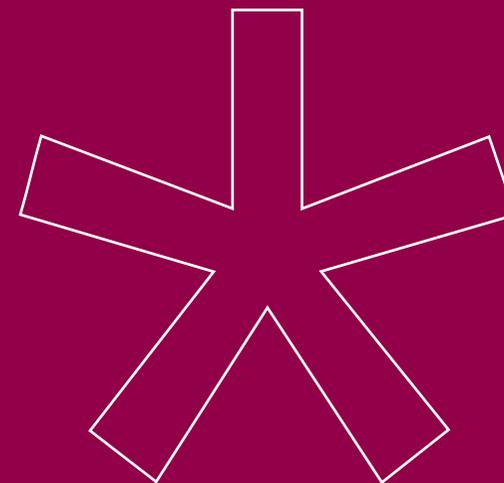




# La Scam en 2022

1.	<b>ÉDITOS</b>	p.5
2.	<b>LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2022</b>	p. 11
3.	<b>LES AUTEURS ET AUTRICES AU CŒUR DE TOUTES LES ACTIONS DE LA SCAM</b>	p. 19
4.	<b>2022 EN CHIFFRES : PERCEVOIR ET RÉPARTIR LES DROITS D'AUTEUR</b>	p. 31
6.	<b>LA SCAM ET SES PARTENAIRES</b>	p. 39
7.	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	p. 47



# ÉDITOS

# En 2022, la crise Covid se terminait enfin. Elle laissera des traces.

Durant deux ans, nous avons vécu dans un climat anxiogène, l'autre était devenu un danger, une menace. Le repli sur soi, la rupture du lien social et humain ne restera pas sans conséquences. La culture a été menacée dans son essence même. Théâtres et cinémas ont été fermés durant de longs mois et peinent encore aujourd'hui à retrouver leurs spectateurs et leurs spectatrices. Les écrans individuels ont remplacé ceux des salles.

Au niveau médiatique, les réseaux sociaux ont pris une place démesurée, apportant leur lot de théories partiales, hâtives, voire fausses, provenant de sources souvent non identifiées. Il fallait des explications pour lutter contre la peur, contre l'impensé, l'irrationnel. Tout était bon à prendre pour se rassurer. Les canaux d'information traditionnels ont été remis en question et restent ébranlés. C'est dans ce climat qu'en début d'année nous avons ouvert le débat sur le renouvellement du Contrat de gestion de la RTBF.

Nous avons décidé de prendre les devants pour apporter notre voix à sa réécriture. Parce qu'il est vital de défendre une collaboration fructueuse et respectueuse avec un de nos partenaires principaux. Vital de défendre la place de la culture belge francophone sur ce formidable outil de diffusion. Vital aussi de réaffirmer le rôle, les enjeux et les devoirs de notre média de service public. Un média libre, indépendant et exigeant dans ses valeurs démocratiques. Un média qui se doit d'être exemplaire à tous les niveaux.

Nous avons organisé une série d'ateliers à la MEDAA, qui ont réuni des acteurs et actrices du monde culturel, médiatique et politique. Ce furent des moments riches, tant parce que nous avons pu redéfinir les modalités et les enjeux de nos collaborations, mais aussi parce qu'il y a été question de liberté d'information, de démocratie, de pluralité, de déontologie. De sens et de complexité. Nous avons défendu une pensée qui prend le temps de s'élaborer, qui refuse les simplifications pour oser le doute, le questionnement.



Isabelle Rey,  
Présidente du Comité  
belge de la Scam

C'est cette voie exigeante, difficile, qu'empruntent les auteurs et les autrices de la Scam, dans leur travail quotidien et au long cours. Un engagement qui reste peu reconnu, souvent invisibilisé et mal rémunéré.

Au sein du Comité et avec notre équipe, nous nous battons sur tous les fronts, année après année, pour que ce travail, le vôtre, le nôtre, soit mieux considéré et soutenu. La lutte n'est pas facile, mais nous persévérons avec énergie et même enthousiasme, car il s'agit de la défense de ce qui est le socle même de l'humanité, la culture.

## Avec respect !

Quel respect devons-nous à celles et ceux qui nous soignent ? À celles et ceux qui enseignent à nos enfants ? À celles et ceux qui nous nourrissent, nous habillent, nous protègent, nous écoutent et nous soutiennent ?

**Souvenez-vous : voilà les questions essentielles que la crise sanitaire avait fait surgir il y a ... une éternité d'une année déjà.**

**Et celle-ci aussi : quel respect devons-nous à celles et ceux qui nous enchantent, nous éclairent ou nous inspirent de leurs créations et interprétations artistiques et littéraires ?**

**Que devons-nous, oui, à ces auteurs et autrices, à ces artistes, aux travailleurs et travailleuses des arts dont l'oxygène nous avait été si brusquement limité ?**

**Le respect des personnes devrait être le premier principe, notre principe commun.**

**Le déni de ce principe est précisément ce qui heurte dans tant de situations qui nous ont été rapportées, que nous avons identifiées. La précarité socio-économique et le manque de considération professionnelle, pour le travail ou la compétence des créateurs et créatrices, sont des formes de violences lorsqu'elles sont tolérées, voire organisées avec cynisme.**

**À l'échelle d'une filière, ces phénomènes ne peuvent être considérés comme des erreurs, ou des situations individuelles, mais des échecs collectifs face auquel une réaction collective s'impose. Tout comme, une réponse collective était et reste nécessaire, et – l'évolution des données le montrent – efficace aussi, en matière d'égalité entre femmes et hommes, ou d'attention portée aux imaginaires issus des minorités de nos sociétés.**

**Notre ambition à la Délégation belge de la Scam est d'agir pour que chacune et chacun se sente justement considéré-e, dans ses compétences, dans ses projets comme dans sa personne.**

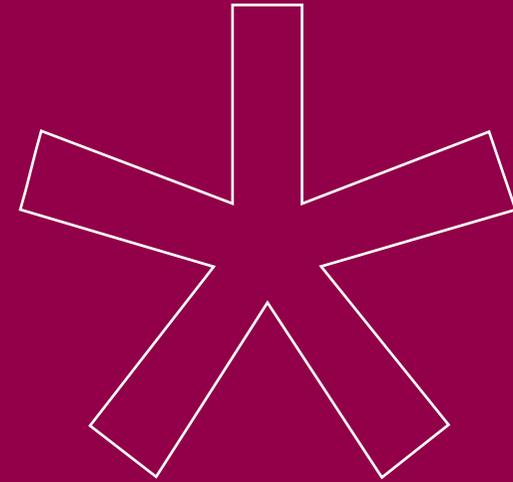
**Et pour cela, nous agissons sur de nombreux terrains, économiques, artistiques, professionnels, sociaux, comme vous le lirez dans ce rapport 2022.**

**Nous agissons aussi au sein de nos équipes, à Bruxelles comme à Paris, dont je suis fier de souligner l'investissement et la motivation au service des membres.**

**La Fête des auteurs, en avril dernier a montré que la poésie peut être partout, en chaque auteur et autrice, et qu'il faut en prendre soin jour après jour.**

**Quel plus beau métier ?**

Frédéric Young,  
Délégué général  
de la Scam



# LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2022

# En 2022, le Comité belge de la Scam s'est mobilisé pour soutenir les auteurs et les autrices sur deux axes :

## 1. L'Action culturelle avec des soutiens directs aux membres de la Scam

Ce premier axe est important et réjouissant, car il porte des fruits visibles et immédiats, qui vont directement aux auteurs et autrices.

- Bourses de soutien, petites mais importantes pour démarrer des projets ou être aidé-es pour en faire la promotion. Le Comité les veut les plus démocratiques possibles et a décidé de les offrir de manière tournante afin qu'elles profitent au plus grand nombre de nos membres. Nous ne nous érigeons pas en nouveau guichet, il n'y a pas de comité de sélection, nous nous basons sur des critères objectifs : recevabilité du dossier, priorité aux auteurs et autrices qui n'ont jamais reçu de bourses ou ont été refusé-es, répartition équitable entre répertoires, parité... Ce qui nous permet d'aider le plus possible d'auteurs et d'autrices.
- Bourses un peu plus importantes. En audiovisuel, celles en collaboration avec Orange, les Bourses « Enjeux pour demain ». En radio, la Scam participe aux sélections pour Gulliver. En littérature et journalisme, cette année, nous avons décerné des « bourses au long cours ».
- Aides à des festivals, des actions culturelles, qui diffusent les œuvres de nos auteurs et autrices et les mettent en valeur. La Scam finance des prix attribués aux lauréat-es dans des festivals. Pour n'en citer que quelques-uns, le festival En Ville, le BAFF, le festival Millenium, le FIFF, le Brussels Podcast Festival, le prix Grenades, le Poetik bazar... Les demandes sont nombreuses, et c'est souvent un casse-tête de trouver les fonds nécessaires à toutes les structures qui nous sollicitent et qu'il nous tient à cœur de soutenir.
- Enfin, le Comité a le plaisir chaque année de décerner les Prix Scam, qui sont pour nous une fierté.

## 2. Le deuxième axe, politique

**Le Comité belge, avec les équipes de la Scam, se battent pour défendre les auteurs et les autrices au niveau social et fiscal. Nous agissons aussi pour que leur travail soit mieux financé, mieux diffusé. Nous avons à cœur de les soutenir en leur donnant des outils pour qu'ils et elles défendent leurs droits.**

Cette année 2022 aura été celle de l'adoption de la réforme WITA, pour laquelle nous avons été fortement mobilisé-es.

De réunions en réunions, de commentaires en analyses, de communiqués en actions diverses, nous avons contribué à une réforme qui demeure un compromis politique de la majorité fédérale (la Vivaldi). Ce ne fut pas facile, notre voix a compté, mais elle n'a pas suffi pour que la réforme soit totalement celle que nous espérions qu'elle soit, même si elle n'est pas négative.

Nous restons vigilant-es et verrons comment elle s'appliquera au fil des ans, comment la Commission artiste fonctionnera, et nous ne manquerons pas de revenir à la charge s'il s'avère que les conséquences de la réforme sont défavorables aux créateurs et créatrices et à celles et ceux avec qui nous travaillons.

Le pan fiscal de la réforme – qui aura été entériné en 2023 – nous déçoit, pour ne pas dire plus. Les promesses n'ont pas été tenues, et la réforme pourrait fragiliser certain-es de nos membres.

Pourtant, nous avons bataillé vigoureusement pour que nos demandes soient entendues. Le travail a été intense auprès des ministres et des partis politiques. Nos efforts n'ont malheureusement pas porté tous les fruits espérés, même si les revenus de droits d'auteur versés par votre société resteront dans le régime fiscal connu grâce aux démarches que nous avons entreprises.

Nous continuons là encore à nous mobiliser et à analyser les textes pour vous conseiller au mieux. Nous ne lâchons pas, continuons nos contacts politiques, organisons des rencontres et débats, et surtout, les services de la Scam sont présents pour vous aider à y voir clair dans cette réforme et à réagir pour préserver vos légitimes intérêts.

# L'audiovisuel

Pour les secteurs de l'audiovisuel et de la radio, 2022 aura été l'année du renouvellement du Contrat de Gestion de la RTBF.

Celui-ci détermine les modalités de la collaboration de notre télévision de service public avec le secteur audiovisuel. C'est un enjeu capital pour tous les créateurs et créatrices audiovisuel·les et sonores, tant nos liens avec la RTBF sont déterminants pour nos œuvres. C'est un de nos financeurs, et notre diffuseur principal. Nous nous sommes mis au travail dès 2021, en rédigeant un mémo avec Pro Spere, l'UPFF et l'Arpi, intitulé *Pour un nouveau contrat de gestion*. Ce mémo a été adressé au cabinet de la Ministre Bénédicte Linard, à tous les partis politiques et à la RTBF, afin de contribuer aux débats qui ont eu lieu au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022.

Début 2022, nous avons organisé quatre ateliers à la MEDAA, qui nous ont permis de réfléchir et faire réfléchir au rôle et aux missions de notre média de service public, à ses liens à la production indépendante et aux créateurs et créatrices.

Ces rencontres ont été très suivies, tant par les membres de la Scam, que par les politiques et par les responsables de la RTBF. Nous pouvons nous féliciter d'avoir nourri la pensée et d'avoir porté suffisamment haut notre parole pour qu'elle soit entendue et répétée par les politiques lors des débats qui ont eu lieu au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, nous pouvons nous réjouir de l'augmentation des investissements de la RTBF dans des œuvres majoritaires, de la pérennisation d'un budget pour les documentaires et de la volonté d'ouvrir des espaces de dialogues.

Côté radio, nous avons obtenu que les 100.000 € ponctionné par la RTBF au FACR pour des podcasts natifs lui reviennent.

Même si toutes nos demandes n'ont pas été reprises dans le nouveau contrat de gestion nous pouvons être fières et fiers d'avoir mené ce combat. Sans celui-ci, les conditions du Contrat de gestion nous auraient été bien moins favorables.

Nous avons continué en 2022 le travail sur le décret SMA (Services Médias Audiovisuels) avec nos partenaires habituels (SACD, Pro Spere, UPFF, Arpi...).

Ce décret impose aux distributeurs, chaînes de télévisions privées et plateformes, des obligations d'investissements dans la production audiovisuelle belge. Une première modification de ce décret, rendue nécessaire par l'urgence de transposer en droit belge une Directive européenne avait été adoptée en 2021. Malheureusement, celle-ci ne prévoyait que des taux de contribution excessivement bas (6 fois moins qu'en France !). La mobilisation de l'ensemble du secteur de la création et de la production audiovisuelles a permis de gagner une seconde révision décrétole qui devrait aboutir en 2023, avec cette fois des taux de contribution améliorés.

« Plan pour la filière ou plan sur la comète » : c'est le titre d'un appel co-signé par la Scam et ses partenaires, que nous avons largement diffusé et fait signer.

Nous y soulignons le moment exceptionnel que nous traversons, cet « alignement des planètes », entre renouvellement du contrat de Gestion de la RTBF, l'adoption du décret SMA, la réforme WITA, la construction de nouvelles collaborations avec RTL et Orange, la réforme du Tax-shelter, les transpositions en droit belge des directives européennes sur le droit d'auteur.

Nous y invitons les responsables publics de tous niveaux de pouvoir à mener une politique ambitieuse pour le secteur audiovisuel, « fondée sur sa créativité exceptionnelle, ses talents et savoir-faire reconnus internationalement ».

Nous continuerons de marteler notre message, de défendre et d'attirer l'attention sur notre filière si créative, sur ses talents, afin que ceux-ci soient soutenus à leur juste valeur.

Nous participons activement aux réunions de la Chambre de concertation et à ses groupes de travail (chronologie des médias, conditions de travail, aides à la promotion, filière cinéma...), ainsi qu'aux réunions du Conseil Supérieur de la Culture.

Enfin, nous sommes actif·ves au sein de Pro Spere (Fédération d'associations professionnelles de l'audiovisuel), avec qui nous travaillons la plupart des dossiers relatifs à la filière audiovisuelle.

## La radio

Pour la radio, nous poursuivons notre partenariat avec l'ASAR, et, outre nos demandes concernant le Contrat de gestion RTBF, nous sommes revenus auprès du Cabinet de la Ministre Linard au sujet du FACR et de son fonctionnement, demandant que sa commission consultative se réunisse comme il se doit deux fois par an, une augmentation de son budget avec une enveloppe stable, et que la création radiophonique fasse partie du décret de la nouvelle gouvernance culturelle.

## L'écrit

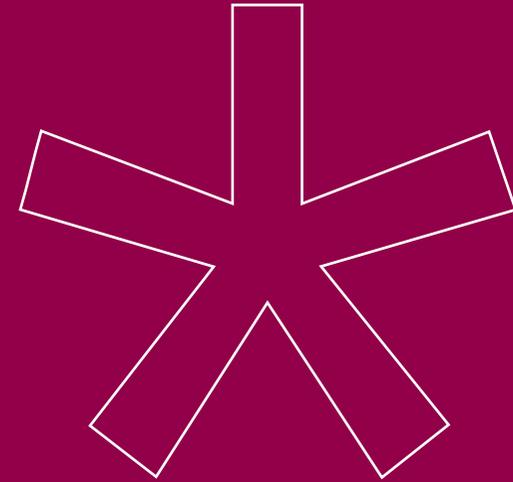
Du côté littéraire, 2022 aura été marquée par la publication de notre *Charte de rémunération des auteurs et autrices littéraires – Pour les prestations exercées dans le prolongement d'une activité artistique en Belgique*.

Cette charte est éditée pour faire du milieu culturel un lieu sain, où le travail de tous et toutes est considéré et rémunéré à sa juste valeur. Visibiliser le travail, renforcer les carrières des auteurs et autrices et leur accès à la protection sociale.

C'est un outil précieux, qui est apprécié par les auteurs et les autrices mais aussi par les organisateur·trices d'événements, de formations, de rencontres. Il donne des chiffres, pose des cadres, conseille, explique.

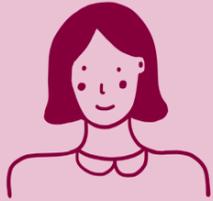
Sa présentation publique le 11 mars, lors de la Rentrée littéraire à la MEDAA (en remplacement de la Foire du livre, une nouvelle fois annulée en raison de la crise Covid) a été un franc succès. Les témoignages reçus à cette occasion nous ont prouvé la nécessité d'un tel outil.

Le travail s'est poursuivi également sur « l'étude socio-économique sur la situation des auteurs et autrices du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles », pilotée par l'asbl Bela, grâce au soutien du Service Général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail a abouti en 2023, nous y reviendrons lors du prochain rapport annuel.

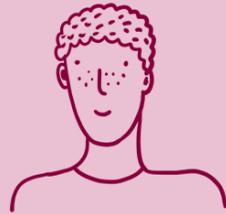


**LES AUTEURS  
ET AUTRICES AU CŒUR  
DE TOUTES LES  
ACTIONS DE LA SCAM**

# Adhésions & membres



Nouvelles adhésions



Nombre de membres

2022

**210**

Dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes



**3.863**  
en Belgique  
7 membres ont démissionné

**52.503**  
en France, Belgique et Canada

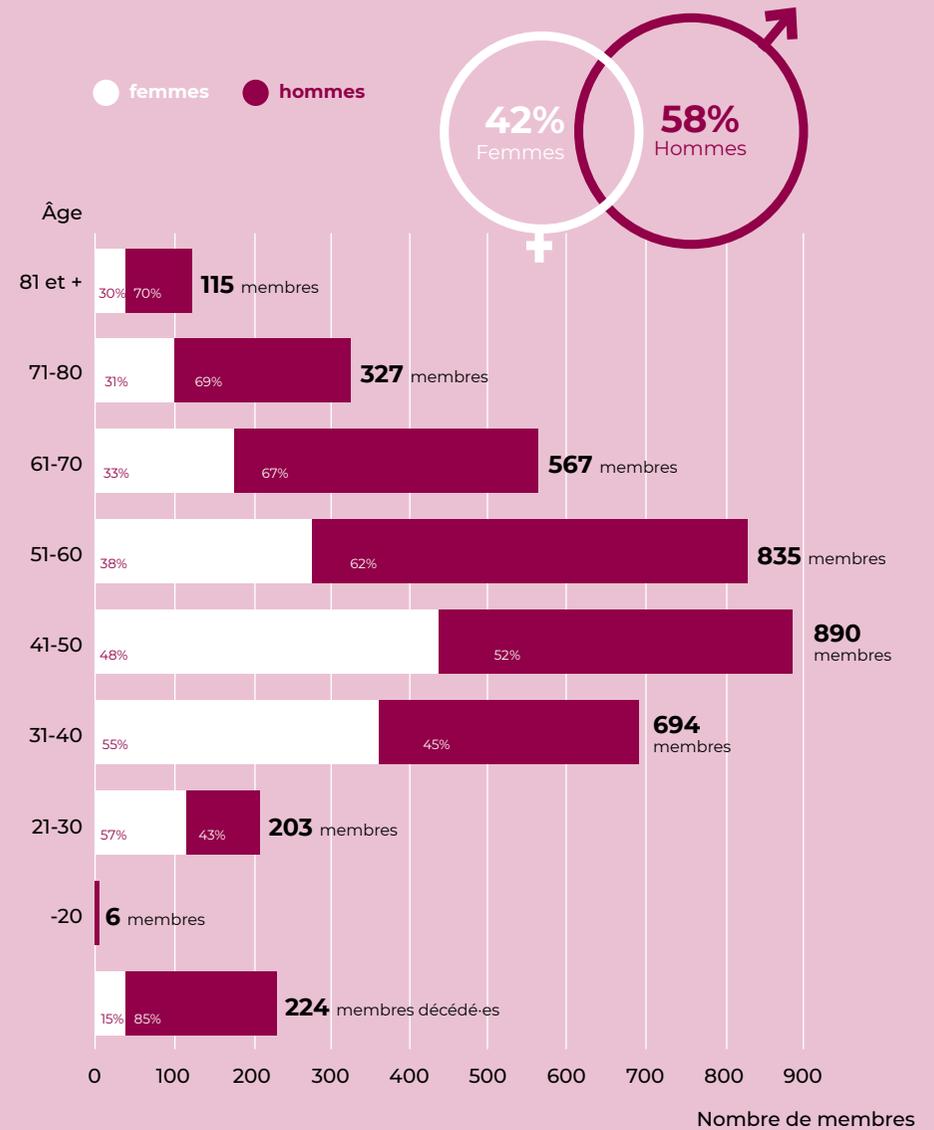
2021

**209**

**3.664**  
en Belgique

**49.744**  
en France, Belgique et Canada

# Répartition des membres par âge



## Comité belge



- 12** auteurs et autrices
- 2** nouveaux membres élu-es
- 10** réunions du Comité

## Droits d'auteur



- 19** répartitions des différents droits d'auteur sur l'année

**3.863**  
auteurs  
et autrices  
au cœur  
de toutes  
les actions  
de la Scam

## Et aussi...

- 7** séances d'informations dans les écoles ou les festivals
- 1** fête des auteurs et des autrices « Famous in Belgium »
- 50** newsletters
- 1** Rentrée littéraire



## Action culturelle

### 51 bourses Scam :



- 12** bourses pour des projets audiovisuel
- 1** pour un projet web
- 4** pour des projets sonores
- 34** bourses pour les œuvres de l'écrit

### 15

partenariats noués avec des structures et festivals pour faire rayonner la Scam et ses membres et offrir à ceux-ci davantage d'opportunités.



## Prix

- 5** prix annuels
- 2** Prix « Âmes sœurs »
- 1** prix annuel commun Scam-SACD
- 6** prix dotés par la Scam dans des festivals et institutions partenaires (audiovisuel, podcast, littérature)

# Soutenir les auteurs et autrices grâce aux services de la Scam

## Le paiement aux auteurs et autrices

La Scam assure 5 répartitions de droits d'auteur par an (mars, mai, juillet, octobre, décembre) pour l'audiovisuel, la radio en Belgique, et divers droits en provenance de France ou d'autres pays hors de Belgique. À ces répartitions s'ajoutent celles liées spécifiquement aux œuvres de l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, de copie privée littéraire et photographique...). En 2022, nous avons poursuivi l'accélération des répartitions de l'écrit, notamment en débloquant des soldes au titre d'années antérieures à 2020 et ainsi atteindre 19 répartitions sur l'année.

## L'Action culturelle

L'Action culturelle a pour mission d'accompagner les auteurs et autrices tout au long de leur parcours, de la création à la diffusion de leurs œuvres en passant par leur formation. Sous l'impulsion des membres du Comité belge de la Scam, l'Action culturelle propose un programme de bourses et de soutiens, des rencontres professionnelles et des partenariats avec des festivals... autant d'actions qui contribuent à soutenir le travail des auteurs et autrices, à renforcer leur professionnalisme et à leur ouvrir des perspectives.

En 2022, la Scam a poursuivi cette mission fondamentale de soutien direct aux auteurs et autrices, accentuée lors de cette année où les conséquences de la crise sanitaire ont encore lourdement pesé sur les créateurs et créatrices. Pour la mener à bien, les programmes de bourses et appels à projets ont été maintenus, ainsi que les prix annuels et les prix décernés dans divers festivals. Dans ses partenariats, la Scam a également veillé d'une part à ce que les ressources qu'elle déployait – qu'elles soient financières, en conseil, en accompagnement, en formation – aillent le plus directement possible aux auteurs et autrices, et d'autre part à renforcer leur présence. De nouvelles règles d'attribution ont également été mises en place de manière à s'ouvrir à de nouveaux partenariats, dans une optique dynamique et évolutive.

En 2022, la Scam a renouvelé plusieurs appels à projets de grande ampleur : grâce à un partenariat avec Orange Belgium, 6 bourses d'écriture de 5.000 € ont été attribuées à des projets de documentaires tandis que dans le secteur de l'écrit, l'attention de la Scam s'est notamment portée sur le roman, la BD et le roman graphique ainsi que sur le journalisme, à travers 6 bourses au long cours de 3.000 € dédiées à ces répertoires.

Un premier chiffre pour illustrer toute cette activité : en 2022, l'équipe de l'Action culturelle a traité 240 dossiers introduits par les auteurs et autrices dans le cadre de toutes ces propositions qui ont jalonné l'année. Un travail considérable qui témoigne autant de la pertinence des programmes proposés que des besoins criants de dispositifs pour soutenir l'écriture et la création !

## Le Service juridique

Le Service juridique a eu une activité particulièrement chargée en dossiers généraux dont notamment :

- La finalisation des dispositions relatives au statut des travailleurs des arts, dont les nouvelles règles en matière de chômage ;
- La transposition des directives européennes en matière de retransmission par câble et injection directe et en matière de droits d'auteur ;
- La réforme fiscale des droits d'auteur et des droits voisins ;
- La négociation de contrats généraux avec les services de média audiovisuel, dont l'important contrat avec la VRT.

Chacun de ces dossiers nous a permis de rappeler à nos interlocuteur·trices la situation socio-économique fragile de nos membres et que les dispositions légales, réglementaires et contractuelles devaient prendre cette donnée en compte dans l'équation économique de l'exploitation des œuvres.

Nous avons à nouveau assisté à des demandes croissantes de nos auteurs et autrices, que cela soit en termes de conseils juridiques, de relecture de contrats ou d'aide à la négociation de leurs contrats (conclus avec des tiers ou entre co-auteur·trices).

Les nombreuses réformes légales ont en effet entraîné une demande exponentielle d'adaptation de la rédaction de nombreux contrats.

Nous avons aussi organisé des ateliers juridiques d'automne sur les œuvres commercialisées dans le cadre des NFT, l'histoire des droits d'auteur, les nouvelles règles en matière de chômage des travailleurs des arts, les droits des artistes-graphistes, les conséquences des transpositions des directives européennes de 2019 sur les droits d'auteur et les droits voisins, l'autoédition en Belgique et la réforme fiscale des droits d'auteur et des droits voisins.

## Négocier les accords et renouveler les contrats pour assurer les droits des auteurs et autrices de l'audiovisuel

Les discussions relatives au nouveau tarif pour la retransmission (par câble) et pour l'injection directe se sont poursuivies durant toute l'année 2022, avec différentes avancées notamment avec Telenet/Liberty global pour les bouquets de base, en ce compris la valeur des droits de l'ALCS, cette importante société britannique, partenaire de longue date dans d'autres domaines. Nous pouvons espérer d'autres développements positifs en 2023, notamment un accord avec Proximus.

Après plus de 5 ans de discussions complexes, dans un contexte de changement pour le service public flamand, un accord important et satisfaisant a été conclu avec la VRT, pour toutes ses activités propres de radiodiffuseur, en ce compris les offres numériques qui se développent comme VRT Max. Portant sur plusieurs dizaines de millions d'euros et permettant, pour Telenet/Liberty global de concrétiser l'utilité pacifiante du cadre légal obtenu en 2019 et confirmé en avril 2022 (par la transposition de la Directive 2019/789), ces accords en Flandre vont encadrer l'usage des œuvres des répertoires Scam, SACD, deAuteurs et SOFAM jusque fin 2025 au moins. Et nous permettre de rémunérer au meilleur niveau possible les auteurs et les autrices, membres ou mandants.

# Représenter tou·tes les membres de la Scam : le Comité belge

À l'Assemblée générale des membres résidant en Belgique de la Scam, tou·tes les auteurs et autrices résidant en Belgique disposent d'un droit de voter pour valider le rapport d'activités et les données financières de la succursale et pour élire le Comité belge de la Scam.

**Le Comité belge de la Scam est composé de 12 auteurs et autrices élu·es pour 4 ans.**



## Élections

En 2022, 2 nouveaux membres du Comité ont été élu·es suite à une procédure d'appel à candidatures ouvert à chaque auteurs et autrices. Le vote s'est effectué en ligne sur l'Espace membre et à l'Assemblée générale qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin.

La présidence du Comité belge siège au Conseil d'Administration de la Scam à Paris, présidé par Rémi Lainé.

➤ [www.scam.fr/lessentiel/fonctionnement/le-conseil-dadministration](http://www.scam.fr/lessentiel/fonctionnement/le-conseil-dadministration)

Isabelle Rey, en tant que présidente du Comité belge, siège au Conseil d'administration à Paris, où elle porte la voix de nos auteurs et autrices et relate nos actualités. Le CA de la Scam et toute l'équipe de la Scam France ont une oreille très attentive. Nos demandes sont entendues, nous sommes soutenus, financièrement, mais aussi structurellement. Par ailleurs, le CA a organisé cette année son séminaire annuel à la MEDAA, ce qui a permis aux membres du Comité belge de rencontrer celles et ceux du CA, et d'établir de nouveaux ponts. Nous menons de vrais partenariats, entre Conseil d'administration et Comité, entre nos équipes, entre présidences et directions générales. Le travail en commun, qui s'est encore renforcé cette année, promet des perspectives enrichissantes et stimulantes.

EMMANUELLE BONMARIAGE  
audiovisuel

FABIENNE BLANCHUT  
littérature

JÉRÔME LE MAIRE  
audiovisuel

MYRIAM LEROY  
littérature

JÉRÔME LAFFONT  
vice-président -  
audiovisuel

RENAUD MAES  
littérature

ISABELLE REY  
présidente -  
audiovisuel

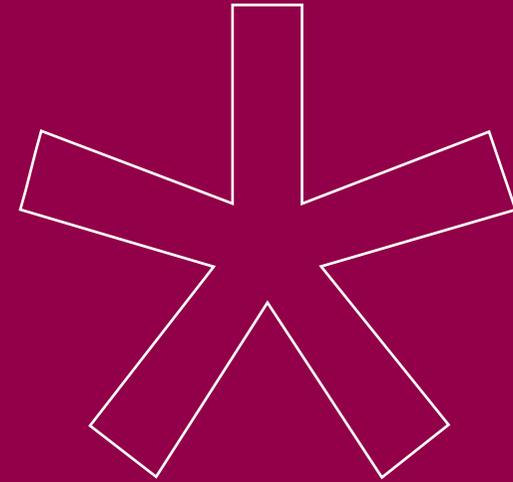
FLORENCE RICHTER  
littérature

NINA TOUSSAINT  
audiovisuel

ISABELLE WÉRY  
littérature

LAURENCE ROSIER  
vice-présidente -  
formes émergentes

MURIEL ALLIOT  
radio



**2022 EN CHIFFRES :  
PERCEVOIR  
ET RÉPARTIR  
LES DROITS D'AUTEUR**

# Des déclarations d'œuvres aux droits versés aux auteurs et autrices, 2022 en chiffres

## 1. Les déclarations d'œuvres



**42.050**  
œuvres déclarées

## 2. La perception des droits relatifs à l'exploitation des œuvres



**8.936.749 €**

perçus pour l'exploitation des œuvres du répertoire de la Scam ainsi que pour l'ensemble des sociétés de gestion qu'elle représente en Belgique pour la diffusion, retransmission par câble, prêt, copie privée audiovisuelle et sonore notamment.  
- 4,7 % par rapport à 2021

Dont  
**8.776.177 €**  
perçus pour l'exploitation des œuvres du répertoire de la Scam et de deAuteurs

## 3. La répartition des droits aux membres



**4.149.703 €**

répartis aux membres de la Scam résidant en Belgique et aux membres de deAuteurs

Dont  
**3.779.860 €**  
répartis aux membres Scam résidant en Belgique

+ 30 % par rapport à 2021  
En 2022, il y a eu plus d'exploitations en audiovisuel, ce qui a généré davantage de droits pour nos membres Scam en Belgique.



**2.672**

**auteurs et autrices**

résidant en Belgique ont touché des droits pour l'exploitation de leurs œuvres en Belgique mais aussi à l'étranger.

# Audiovisuel, radio et web

## Dans quels champs du répertoire audiovisuel nos membres sont-ils actif-ves ?

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.



**349**  
membres  
**radio**



**177**  
déclarations  
**radio**  
(124 en 2021)



**1.530**  
membres  
**audiovisuel/web**



**1.229**  
œuvres de  
l'**audiovisuel**  
déclarées  
(1.480 en 2021)



**6.270**  
œuvres  
**YouTube**  
**et web**  
déclarées  
(6.177 en 2021)

## Les perceptions sur les droits des œuvres diffusées et/ou copiées en Belgique auprès des opérateurs pour tous les membres de la Scam (belges, français et canadiens)

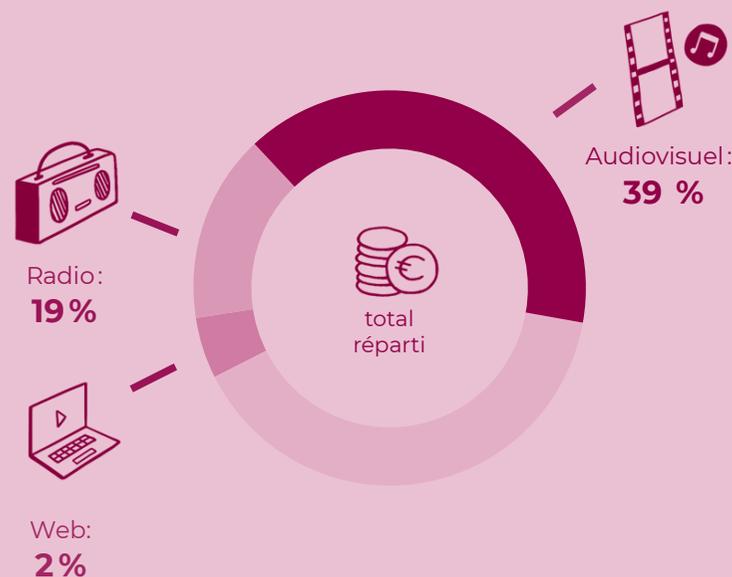


**Audiovisuel/câble:**  
**7.760.152 €**



Dont **Copie privée :**  
**321.334 €**

## Sur les 3.779.860 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage pour le répertoire audiovisuel.



# Œuvres de l'écrit



**1.892**  
**membres**  
dans le répertoire  
des œuvres de l'écrit



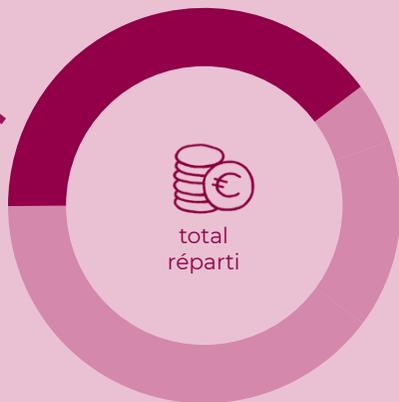
**8.075**  
**nouvelles déclarations**  
(6.005 en 2021) qui représente  
34.374 œuvres

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

**La Scam a réparti 3.779.860 € aux auteurs et autrices résidant en Belgique dont 1.512.700 € aux auteurs et autrices littéraires résidant en Belgique (reprographie, prêt public, enseignement, copie privée numérique), ce qui correspond à 40 % des répartitions de l'année 2022.**



Écrit :  
**40 %**



## Les perceptions des droits des œuvres de l'écrit auprès des débiteurs en Belgique pour tou-tes les membres de la Scam en Belgique



**Reprographie**  
**874.090 €**  
(- 23 % par rapport à 2021)



**Prêt public**  
**147.948 €**  
(- 15.5 % par rapport à 2021)

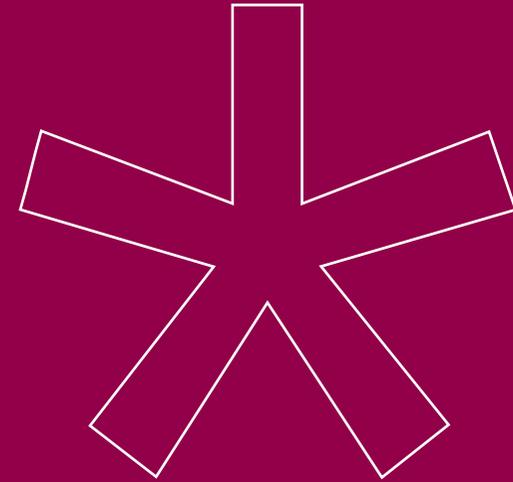


**Enseignement et recherche**  
**129.478 €**  
(- 49 % par rapport à 2021)



**Copie privée**  
**Littéraire et Photographique**  
**229.998 €**

En 2022, chez Reprobel, nous avons mis 40 % des montants en attente car une étude sur les usages des copies dans l'Enseignement est en cours. Sur base des résultats de cette étude, les partages entre les sociétés d'auteurs seront adaptés et les montants en attente seront libérés.



# LA SCAM ET SES PARTENAIRES

# PILEn

Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PILEn est porté depuis 2012 par l'asbl Bela en lien avec la Scam et des associations d'éditeurs et d'éditrices (ADEB, Les Éditeurs singuliers), libraires (SLFB) et bibliothécaires (APBFB, FIBBC). Cette plateforme interprofessionnelle propose accompagnement et soutien à tous les maillons de la chaîne du livre, en premier lieu desquels les auteurs et les autrices.

## Coordination de la campagne « Lisez-vous le belge ? »

La campagne « Lisez-vous le belge ? » a eu lieu à nouveau du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022. « Lisez-vous le belge ? » fait partie des mesures de soutien à la chaîne du livre mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles en mai 2020. Pour sa troisième édition, l'opération, toujours coordonnée par le PILEn, a réuni 38 associations partenaires, la plupart gravitant autour du livre et de la lecture. Grâce à la mise en place d'appels à intérêt, ont participé 8 illustrateurs et illustratrices, 8 poétesses et poètes, 62 librairies indépendantes, 65 maisons d'édition, 42 écoles dont 82 classes, 40 chroniqueurs et chroniqueuses, toutes les bibliothèques publiques de Belgique francophone, ainsi qu'une multitude d'auteurs et d'autrices.

## La Rentrée littéraire

Le PILEn, la Scam et Bela ont fait leur rentrée littéraire les 10 et 11 mars 2022. Comme la Foire du Livre n'a pas eu lieu, nous avons décidé d'organiser en nos murs une rentrée littéraire. Au menu, des rencontres professionnelles et des temps de convivialité.

Lisez-vous

le belge ?

## Formations, rencontres et séminaires

Au nombre de quatre, les séminaires « **Livres et territoires** » posent la question de la structuration de la filière du livre en région, au niveau de pôles universitaires, de grandes ou de petites villes. Les membres de l'interprofession y ont témoigné de leurs expériences. Une réflexion commune sur diverses thématiques concernant l'avenir de la filière, notamment au regard d'une nouvelle structuration possible, permettra d'élaborer un profil de l'activité du livre sur le territoire concerné et de dégager les principaux axes de développement possibles.

Les **Rencontres de la Webcréation** ont pour ambition de réunir les professionnels et professionnelles des nouvelles écritures afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques, les collaborations et la visibilité des œuvres. Après la réalité virtuelle, la coproduction jeunesse, la bande-dessinée numérique ou encore l'écriture hybride, cette 11<sup>ème</sup> édition était consacrée au lien texte-image et à la façon dont ce rapport est (re)pensé dans un contexte numérique.

L'association La Plume de Paon a organisé la deuxième édition des **Rencontres francophones du livre audio**, les 13 et 14 mai 2022, à Strasbourg. Comme lors de la précédente édition, le PILEn est partenaire des Rencontres et a proposé à cette occasion une table ronde intitulée *Le secteur du livre et le son : initiatives croisées en Belgique francophone*.

# —bela

## Étude sur la situation socio-économique des auteurs et autrices de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles

Durant l'été 2021, 400 auteurs et autrices (de littérature générale, poésie, BD, jeunesse...) ont répondu à un questionnaire sur la situation socio-professionnelle des auteurs et autrices littéraires en Belgique francophone. Tout au long de l'année 2022, les résultats ont été analysés. Ceux-ci visent à établir un premier état des lieux de leurs caractéristiques socio-économiques et de la diversité de leurs activités professionnelles et de leurs revenus. Une publication de cette étude est prévue pour début 2023.

En prélude à cette publication, le 12 décembre, une séance exposant le contexte dans lequel l'analyse des résultats s'est inscrite a été organisée en quatre volets :

- L'étude littéraire et le parallèle avec l'étude relative à la création documentaire, par Isabelle Rey, Présidente du Comité belge de la Scam
- Le contrat de filière, par Magali Schock, conseillère culture au cabinet de la Ministre Linard
- La réforme du statut, par Tanguy Roosen, directeur juridique de la Scam
- La réforme du droit d'auteur, par Sophie Marchal, juriste de la Scam

## Enrichissement du podcast *Alinéas*

La première saison d'*Alinéas* réalisée par Aurore Engelen et produite par Bela fut inaugurée en novembre 2021 avec la slameuse Joëlle Sambi, l'autrice et illustratrice jeunesse Anne Herbauts, l'autrice dramatique Céline Delbecq et le romancier Philippe Marczewski. Diffusée à partir de juin 2022, la deuxième saison s'intéresse à la littérature jeunesse dans toute sa diversité avec Catherine Daele, Mathieu Pierloot, Marine Schneider et Céline Fraipont.

## La Rentrée littéraire

Les jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022, Bela, la Scam et le PILEn ont fait leur rentrée littéraire à la MEDAA. Destinées à tous les maillons de la chaîne du livre, ces deux journées professionnelles ont eu vocation à proposer des moments de formation, de rencontre, d'échange, de convivialité, en attendant la prochaine édition de la Foire du Livre de Bruxelles. Au menu : des ateliers en petit comité, des tables rondes avec des éditeur.trices, une présentation de l'actualité du secteur, un tour d'horizon des ressources et contacts à connaître quand on veut publier un livre, des séances de networking, etc. Bref, un savant mélange de théorie et de pratique susceptible d'intéresser tous les types de carrière.

À cette occasion, la Belacadémie a proposé 3 ateliers en guise de prolongement des « Conseils et bonnes pratiques » parus dans le Belazine sur :

- Comment déposer un projet BD auprès d'une maison d'édition, avec Alix Garin
- Comment parler en public, avec Vincent Cuvellier
- Comment donner de la visibilité à un roman, avec Anne-Sophie Devriese

## Nouvelles sources d'inspiration

En revenant du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême organisé en mars 2022, Bela a amassé plein de nouvelles idées pour les accompagnements d'auteurs et autrices et le calendrier éditorial du Belazine, comme celle de réaliser des strips de quatre cases humoristiques et impertinents sur l'actualité locale ou de saison.

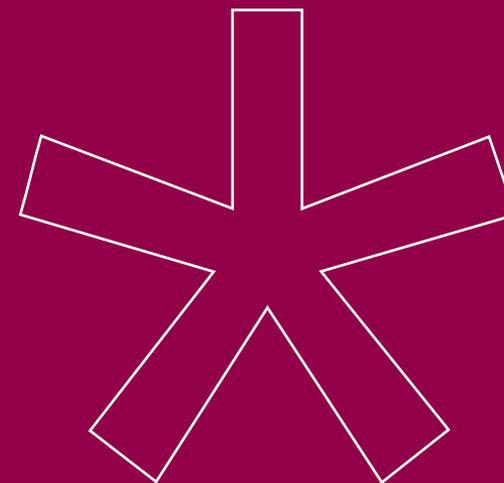
# MEDAA

Des salles à nouveau pleines de rencontres, réunions, casting, enregistrements, visioconférences et même tournages... des auteurs et autrices au travail, en écriture dans les espaces de coworking, ou simplement en train de partager un verre ou un repas. Les murs de la MEDAA résonnent de mille mots et on y sent toute l'énergie créatrice des membres de la Scam.

La MEDAA c'est aussi un lieu de collaboration et de mutualisation des espaces et des ressources pour de nombreuses associations professionnelles belges et européennes qui y ont un bureau à l'année. Le centre d'affaires accueille ainsi : Unie van Regisseurs, l'association néerlandophone des réalisateurs de films et The GreenShot, une start-up spécialisée dans la mesure de l'empreinte carbone du monde du cinéma. Outre la Scam, la SACD, la SOFAM, deAuteurs, l'asbl Bela, la SAA et l'IFRRO, occupants « historiques » du 85 et du 87 de la rue du Prince royal, la MEDAA abrite également la FERA (Federation of European Film Directors), le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), EVA (European Visual Artists), le Club de l'Histoire, le SLFB (Syndicat des Libraires francophones de Belgique), EWC (European Writer Council), Dame de Pic (compagnie de la chorégraphe Karine Ponties).

De nombreuses associations professionnelles y ont également leur siège social : ASA (Association des Scénaristes de l'Audiovisuel), ARRF (Association des Réalisateurs et Réalisatrices francophones), ASAR (Association des Auteur·trices, réalisateur·trices et producteur·trices Radio), CEATL (Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires), Pen Club Belgique, RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique), DLF (Diversité linguistique et langue française), Traductiv et Pro Spere. L'association Elles font des films y est accueillie et soutenue.





# RAPPORT DE GESTION

# Sommaire

<b>1. Structure juridique et gouvernance de la Scam</b>	p50
<b>2. Représentation de la Scam en Belgique</b>	p51
<b>3. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services</b>	p51
<b>4. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente</b>	p53
<b>5. Application des barèmes de répartition</b>	p54
<b>6. Contrôle des activités et des comptes</b>	p55
<b>7. Principaux risques auxquels la société est confrontée</b>	p56
<b>8. Autres informations</b>	p58
<b>9. Principaux indicateurs</b>	p58

# 1. Structure juridique et gouvernance de la Scam

La Scam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile et soumis aux dispositions du code français de la propriété intellectuelle. Son siège social est à Paris. L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration composé de 23 auteurs et autrices élus représentant les différentes disciplines dont les droits sont gérés par la Scam et un comité de surveillance composé de 5 auteurs et autrices. Le Conseil d'administration élit le Président ou la Présidente et désigne le Directeur général qui sont l'un et l'autre co-gérants de la Société. La politique de la Société est définie et décidée par le Conseil d'administration, le Président et le Directeur général.

Le Président / la Présidente du Comité belge, élu-e par les membres du Comité belge (eux-mêmes élus par l'Assemblée générale des membres résidant en Belgique) est membre de droit du Conseil d'administration. Le Comité belge participe à la définition de la politique générale de la Scam et est, à ce titre, consulté sur toute décision ayant une implication sur l'activité de la Société en Belgique. Le Directeur général nomme le Délégué général pour la Belgique après approbation du Président de la Scam et du Président du Comité belge. Le délégué général pour la Belgique agit sous l'autorité du Directeur général à qui ce dernier peut déléguer certaines compétences. La Scam est soumise pour son activité en Belgique aux règles spécifiques du droit belge.

## Informations visées aux articles XI 248.6 et XI 248.10 du CDE

En application des articles 248.6 et 248.10 du CDE, la somme totale de la rémunération versée au cours de l'année 2022, pour les activités réalisées en Belgique, « aux personnes gérant les activités de la société de gestion, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés » s'élève à une somme globale de 89.203,02 €, étant précisé qu'en application de l'article 15 des statuts de la Scam, les fonctions d'administrateur, et par extension, celles de membre du Comité belge, ne donnent lieu à aucune rémunération. Les membres du Comité belge perçoivent des indemnités pour frais de représentation et de déplacements qui ne constituent pas un élément de rémunération.

## Déclaration d'incompatibilités et déclaration annuelle d'indépendance

La déclaration d'incompatibilités est soumise à la signature des membres entrant au Comité belge. Et la déclaration d'indépendance doit être signée chaque année par les membres du Comité belge. Ces déclarations garantissent le non-conflit d'intérêt dans les décisions prises.

# 2. Représentation de la Scam en Belgique

Les participations financières de la Scam sont précisées dans le rapport de transparence de la Scam en France. Elle siège dans les conseils d'administration d'Auvibel (1 siège et la Scam est représentée au Collège des auteurs), de Reprobel (1 siège et elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA (1 siège). La Scam est reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre, est représentée dans plusieurs instances d'avis. Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spera et l'asbl Bela.

# 3. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

## Dépenses et budget 2022

### Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de nombreux services de type « associatif » : conseils juridiques aux membres et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, dans son budget révisé pour l'année 2022, la somme de 1.369.625 € de dépenses nettes globales pour la Scam en Belgique (hors Action culturelle), dont 67 % en frais de personnel.

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.322.777 €.

Au 31 décembre 2022, le personnel à charge de la Scam se composait de 9,24 ETP (équivalents temps plein), répartis sur 11 personnes.

En Belgique, le ratio de frais de fonctionnement atteint 14,51 % en 2022. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

**Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement :**

Charges nettes (hors Action culturelle)	1.322.777
- contribution au fonds organique	-18.905
<b>Total charges nettes</b>	<b>1.303.872 (1)</b>
Perceptions nettes Scam Belgique	8.776.177
Répartitions droits étrangers venant du siège	1.045.925
Répartitions à deAuteurs	-369.842
Total perceptions	<b>9.452.260</b>
<b>Moyenne des perceptions 2020-2022</b>	<b>8.986.458 (2)</b>
<b>Ratio de frais</b>	<b>14,51% (1)/(2)</b>

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam en France, disponible pour toutes les auteurs et autrices sur le site [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

## Financement des coûts de fonctionnement

Sur base du compte de gestion 2022 du siège, les ressources totales se ventilent de la façon suivante :

ressources d'exploitation (*) :	18.451.386	86%
ressources financières :	2.798.092	13%
ressources exceptionnelles :	137.928	1%
<b>TOTAL :</b>	<b>21.387.406</b>	
(*) dont retenues sur droits :	16.692.051	78%

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs et autrices.

## Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25 % de ses perceptions sur la copie privée.

## 4. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les **droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserves) s'élèvent à 1.809.390 €. Il s'agit principalement de sommes perçues pour les droits de l'écrit (reprographie, prêt public, et enseignement et recherche) en attente de partage entre la Scam et la SACD sur base des données pertinentes.

Les **droits répartis non encore payés** s'élèvent à 205.702 € (droits de l'écrit principalement). Il s'agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs disparus. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l'objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la direction financière et le commissaire aux comptes.

## 5. Application des barèmes de répartition

### Répartition des droits de reprographie

#### Répartition au titre de 2021

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50 €. Par ailleurs, le Comité a décidé d'affecter 10 % des perceptions reprographie à des fins d'actions culturelles.

#### Répartition au titre 2020 et au titre de 2016 à 2018

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

### Répartition des droits PRINT

#### Répartition au titre de 2019 et 2020

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 10 €. Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Étant donné que le PRINT est une modalité complémentaire de la reprographie, il a été décidé d'utiliser le même barème que pour les droits de reprographie.

### Répartition des droits "Enseignement et recherche scientifique".

#### Répartition au titre de 2021

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25 €. Le Comité a aussi décidé d'affecter 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, étant donné que cette licence légale peut comprendre, outre les photocopies, également les impressions, les scans, les reproductions numériques et les communications via un réseau sécurisé, il a été décidé, conformément au barème, de prendre une réserve de 5 % sur les montants à répartir.

## Répartition des droits de prêt public

#### Répartition au titre de 2020

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 5€
- utiliser une clé de partage par support de 93,02% pour les livres et de 6,98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10% des droits au fonds d'action culturelle

### Répartition du CALP (copie privée des œuvres littéraires et des œuvres d'art graphique et plastique)

#### Répartition au titre de 2020

Le Comité a décidé d'affecter 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, il a été décidé d'affecter au CALP 2020 les différents montants CALP 2013 et 2014 qui restaient à répartir.

#### Répartition au titre de 2021

Le Comité a décidé d'affecter 10% des perceptions à des fins d'actions culturelles.

## 6. Contrôle des activités et des comptes

#### La transparence de la société est garantie

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la transparence dans la gestion des droits, tant sur le plan national qu'international.

Le Comité belge, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur·trices.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très sévères dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-pi/droits-dauteur-et-droits>

## 7. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, la Scam est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement. L'Assemblée générale approuve l'identification des risques suivants, opérée par le Conseil d'administration et le Directeur général, comme étant les principaux risques auxquels la Scam est exposée :

- Risques informatiques : indisponibilité de l'outil de production informatique, défaillance des sauvegardes des données et accès non protégé aux données de la Scam ;
- Risques opérationnels : défaillance des processus internes liées aux services aux auteurs, notamment à la perception et à la répartition des droits ;
- Risques concurrentiels : apparition d'un nouveau concurrent sur le marché de la gestion collective des droits d'auteur ou de nouvelles techniques de gestion des droits ;
- Risques juridiques : non-conformité de l'activité de la Scam avec la réglementation applicable dans tous les domaines juridiques, notamment la réglementation sur les OGC, sur le droit d'auteur, la réglementation sociale et fiscale relative aux auteurs et celle relative à la protection des données personnelles (RGDP) ;
- Risques économiques et financiers : évolution défavorable de la conjoncture économique ayant une incidence sur les montants des droits perçus et répartis aux ayants droit, insuffisance de trésorerie et de liquidité de la Société impactant la répartition des droits ;
- Risques ressources humaines : risques liés aux méthodes de travail individuelles et collectives et à leurs incidences sociales ;
- Risques naturels et sécuritaires : dommages susceptibles d'être causés aux personnes d'une part, et aux immeubles et aux biens de la Société d'autre part.

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre toutes actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques, en les priorisant le cas échéant. Ces mesures, ainsi que le coût qu'elles représentent, sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

Le Conseil d'administration et le Directeur général informent la Commission de surveillance et les associés des mesures prises en application de la présente politique générale de gestion des risques, notamment dans le rapport de transparence annuel.

La crise sanitaire de la Covid semble ne plus présenter de risques majeurs compte tenu des mesures prises par les autorités publiques, bien que de nombreux cas individuels soient encore à déplorer pouvant impacter ponctuellement les activités.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble et injection directe. La Scam a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles sur le principe d'une autorisation à demander par Telenet, sauf cas que cette dernière ne démontre pas à ce stade de la procédure. Par ailleurs, la loi a été modifiée en avril et juillet 2022 dans un sens qui assure une meilleure sécurité juridique à nos droits. De plus, un accord a été trouvé en 2022 avec Telenet pour la période commençant en juillet 2019 et allant jusqu'en 2025. Le litige pour la période antérieure est donc limité désormais aux sommes à récupérer pour les chaînes et les périodes du passé non couvertes par les différents accords déjà conclus et parfaitement exécutés par Telenet.

Les évolutions et négociations en cours sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires en audiovisuel, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

## 8. Autres informations

### Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2022 qui serait de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui sont présentés.

### Recherche et développement

Pas d'activité particulière à mentionner.

## 9. Principaux indicateurs

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

### PARTIE 1 : DROITS

A. Droits perçus	9.452.260
Audiovisuel	3.673.107
Câble	4.211.796
Copie privée	551.332
Reprographie	745.573
Enseignement et recherche	109.223
Prêt public	136.150
Droit de suite	25.081

*Selon la définition du SPF Economie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique i.e. inclut les répartitions droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions de Auteurs (brut fiscal)*

B. Retenue statutaire	171.249
Copie privée	23.093
Reprographie	114.762
Enseignement et recherche	25.327
Prêt public	8.067

*Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale*

C. Produits financiers	0
------------------------	---

D. Droits en attente de perception	0
------------------------------------	---

*Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année*

E. Droits perçus répartis = Droits payés (*)	9.248.658
Audiovisuel	2.997.024
Câble	4.211.796
Copie privée	551.332
Reprographie	1.134.736
Enseignement et recherche	248.032
Prêt public	80.658
Droit de suite	25.081

*(\*) Les droits payés sont aussi les droits perçus répartis, c'est-à-dire les montants mis à la disposition du siège. Informations A à E : un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)*

F. Droits perçus non encore répartis (dettes)	13.064.567
---	------------

*Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège*

Droits perçus à répartir non réservés	13.064.567		
Ventilation par année de perception	< 2021	2021	2022
Audiovisuel	1.111.024	777.849	1.847.371
Câble	4.039.777	1.006.676	1.769.366
Copie privée	472.136	82.318	0
Reprographie	915.826	112.651	147.837
Enseignement et recherche	486.863	0	0
Prêt public	174.788	17.256	102.829

Droits perçus à répartir réservés	0
-----------------------------------	---

G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes)	1.541.701
---	-----------

*Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège*

Ventilation par année de perception	< 2021	2021	2022
Audiovisuel	634.099	74.199	30.772
Câble	447.122	63.654	9.389
Copie privée	89.231	2.294	2.336
Reprographie	95.737	6.701	13.225
Enseignement et recherche	4.627	1.349	1.319
Prêt public	51.588	9.602	3.091
Droits de suite	1.245	0	119

H. Sommes non répartissables	0
------------------------------	---

**PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION****A. Total des frais (\*) 1.433.847**

(\*) inclut dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique

La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)

Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)

Audiovisuel	557.187
Câble	638.902
Copie privée	83.634
Reprographie	113.099
Enseignement et recherche	16.568
Prêt public	20.653
Droits de suite	3.805

**B. Frais nets de gestion (\*) 1.303.872**

(\*) hors dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique

La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)

Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)

Audiovisuel	506.679
Câble	580.987
Copie privée	76.052
Reprographie	102.846
Enseignement et recherche	15.066
Prêt public	18.781
Droits de suite	3.460

**C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice 13,79 %**





**La Scam**  
**à la Maison européenne**  
**des Auteurs et des Autrices**  
**Rue du Prince royal 85-87**  
**1050 Bruxelles**

**[www.scam.be](http://www.scam.be)**

 **Scam.Be**

 **@Scam\_Be**

 **@Scam\_be**

 **Scam.be**